[illegible]NSTITUTIONS.

[illegible] de Mme Desrayaux, [illegible] dirigée depuis [illegible] par Mme Desrayaux.
[illegible] encoignure Bienville.
[illegible] été transférée, vers la [illegible] plus vaste local, dont [illegible] rue Bourgogne entre les [illegible] 25 sep—3m

[illegible]ville Academy.
[illegible] située à Mandeville, sur les [illegible] terrain, et dirigée par M. [illegible] professeur de latin, [illegible] au College Jefferson [illegible] tous les avantages [illegible] une bonne [illegible] l'Institution de [illegible] mois seulement, [illegible] florissant. [illegible] se trouve chez [illegible] Hebert et Lefebvre, libraires à la Nlle-[illegible] 21 juil—a

INSTITUTION JEUNES DEMOISELLES,
[illegible] Externes, rue Carondelet, [illegible] Joseph, fondée en 1842 par Mlles.

[illegible]

[illegible] sont employées les [illegible] Europe, les soins [illegible] l'instruction et aux [illegible] toutes les bran[illegible] accomplie. [illegible] langues anglaise et [illegible] un système bien [illegible] connaissan[illegible]

[illegible] sont employées dans [illegible]

[illegible] 5oct—3m

[illegible] HIGH-SCHOOL.
[illegible] Louisiana.)
[illegible] St Philippe et [illegible]
[illegible] Roquette.
[illegible] l'Anglais, le Fran[illegible] Grec, les mathe[illegible] les belles-lettres, les ma[illegible] la philosophie, [illegible] le catechis[illegible]

[illegible] discipline sévère, [illegible] paternelle. [illegible] fondamentale, la condi[illegible] éducation; le de[illegible] morale évangeli[illegible] véritable sour[illegible] patrie. [illegible] plusieurs [illegible] des instructions reli[illegible]

[illegible] d'obligation les élè[illegible] à la messe de [illegible] heures, en été. [illegible] que sous M. Po[illegible]

[illegible] $30
[illegible] 15
[illegible] 5 @ 10

[illegible] la musique, le [illegible] aux frais des [illegible]

[illegible] quartier, la de[illegible]

[illegible]

[illegible] Cyprien Dufour, Charles Gayarre, Pierre Hoa. 29 oct—3m

[illegible] respectueusement les da[illegible] vient de recevoir par [illegible] de marchan[illegible] mousseline [illegible] pour dont [illegible] modérés.

MADAME MACÉ.
[illegible] Chartres, enc. Dumaine.

Geo C Taylor
[illegible] TAYLOR
[illegible] Commissionnaires, [illegible] Poix, Grains, &c. [illegible] vente, en gros à [illegible] prix [illegible] N. 11 Front Levee.

[illegible]WAITE, PAYAN & Co.
[illegible] Building's Row, entre les [illegible] et Chartres. [illegible] Broad-Street, Newark, N. J.

[illegible] LINGES FAITS [illegible]

[illegible]

[illegible]WAITE, PAYAN & Co.

[illegible] Portraits au Daguerreo[illegible] et fournitures.
[illegible] Canal, Nlle-Orléans [illegible]

[illegible] Apprêts [illegible] New-York et instruction [illegible] [illegible] Nlle-Orleans.

[illegible] St Emilion [illegible]

[illegible] 10, rue Conti.

[illegible] de Champagne [illegible] F. JORDY, 10 rue Conti.

[illegible] importation directe [illegible] F. JORDY, 10, Conti.

[illegible] A. Verger, Podensac, [illegible] Preignac et Baumes [illegible] reçues par importation [illegible] F. JORDY, 10, Conti.

HUILE—1,500 demi-boites sar[illegible]

[illegible] sardines à l'huile, marque [illegible] vendre par CH. DUFOUR, 35, rue Natchez.

[illegible]HAVANE.—577 caisses sucre [illegible] L. CANTIN, 74 1/2 Magasins.

[illegible] jaune et brun, [illegible] L. CANTIN, 74 1/2 rue des Magasins.

[illegible] Vuelta Abajo et Cu[illegible]

CANTIN, 74 1/2 rue des Magasins.

[illegible] à vendre par L. CANTIN, 74 1/2 rue des Magasins.

[illegible]HAVANE.—139,500 cigares, [illegible] du brick Titi de la [illegible]

J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

[illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

[illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

[illegible] J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

[illegible]ment de domicile
[illegible] annoncer à ses habi[illegible] amateurs de la chasse, qu'ils [illegible] de la rue Toulouse [illegible] No. 160.
A. SOURIE.

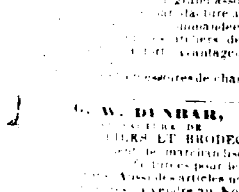

[illegible] rue de Chartres No 160.
[illegible] grand assortiment [illegible] anglaise [illegible] avantageusement [illegible] de chasse.

[illegible] W. DUNBAR,
[illegible] ET BRODEQUINS. [illegible] marchandises [illegible] de articles nouveaux [illegible] No. 30, rue [illegible] 3 nov

[illegible] ET BRODEQUINS [illegible] Augusta et [illegible] E. G. HOBBS, 12 rue de la Douane.

[illegible] W. DUNBAR,
[illegible] ET BRODEQUINS. [illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible]CARTY, MECANICIEN, [illegible] 134, Rue du Camp.
[illegible] recevoir un nouvel assortiment [illegible] françaises de beaux d'aima[illegible] séparées et à bière, &c. [illegible] entreprend toute espèce [illegible] pour navires. Les or[illegible] remplis et ses prix seront [illegible] 13 fev—1an

[illegible] Souliers et Brodequins.
[illegible] en débarquement des na[illegible] et Gov. Davis, à vendre par E. G. HOBBS, 13, rue de la Douane.

[illegible]CHESTRE.

MR. FELIX [illegible] offre de fournir [illegible] bal de société, et [illegible] militaire, des mu[illegible]ciens capables, avec de no[illegible]aux quadrilles fran[illegible]çais et américains. Il a à [illegible] disposition autant [illegible] mu[illegible] que l'on peut en désirer; s'engageant [illegible] des prix raisonnables et s'efforcera de contenter les personnes qui lui accorderont leur confiance. S'a[illegible]dresser au No. 41, rue de l'Hôpital, entre Vieille Levée et Condé. 9 nov

H. LAHON, Coiffeur, rue Chartres, No. 92, entre Conti et Bienville, fabrique toute espèce de Perruques, Toupets, Bandeaux, Nattes, Frisettes. Il fait aussi toute sorte d'ouvrages en cheveux, tels que colliers, bracelets, etc.

(*Nota*)—Il offre à vendre en gros ou en détail un très grand assortiment de cheveux longs et frisés, ainsi que 18 douzaines peignes écaille, à nœuds et chignons, à des prix modérés. 6 nov

J. B. BOIRON, COIFFEUR, rue St. Charles No 64, en face de l'église du Rév. M. Clapp. Manufacture de perruques; toupets en tulle cheveux, bandeaux, nattes, frisettes et cache[illegible]. Manière de prendre mesure pour une perruque:

Tour de la tête 21 pouces,
D'une oreille à l'autre, 00.
D'une tempe à l'autre, 00.
Du haut de la tête à la naissance du cou, 00.
D'une tempe à l'autre, 00.

☞ Les personnes éloignées peuvent se procurer des perruques en envoyant leur mesure prise de la manière indiquée ci-dessus; elles seront servie dans le plus bref délai. 8 nov—1 janv

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1847.

L'ANNEE fiscale de cette institution s'est terminée le 4 octobre dernier; les administrateurs ont déclaré un dividende aux clients de la compagnie de vingt pour cent sur le montant des primes gagnées, (soit $1,053,745 32) durant l'année, et ont en outre déclaré un sous-dividende de six pour cent, au comptant sur le scrip.

Le scrip existant de l'actif, disponible pour faire face aux pertes, se montait, le 4 octobre dernier, à $912,521 37: somme à laquelle il faut ajouter plus de $120,000 de primes encaissées depuis cette date, et qui est plus que suffisante pour couvrir les polices.

L'agence continue à assurer contre l'incendie, et les risques maritimes et de navigation intérieure.
L. MATHEWS, agent, Coin Camp et Commune.

N. B. Notice sera donnée lorsque les certificats de scrip seront prêts à être délivrés. 8nov—☞

RACINES DE PLANTES BULBEUSES DE HOLLANDE.
IMPORTATION DIRECTE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ancona, du Havre, une grande collection de plantes bulbeuses, venant des premiers cultivateurs de Hollande, consistant en:
1000 double hyacinthes, en 26 variétés,
2000 tulipes en 9 variétés,
300 crocus en 6 variétés,
1000 iris en 3 variétés,
Lys, Polyanthes, Narcisses, Jonquilles, Couronnes Impériales, Gouttes de Neige, Renoncules, Anemones, Hortenses, Lys de vallée, en 13 variétés; superbes Amaryllis, etc., etc., le tout à des prix modérés.
Wm. DINN,
29 oct 11, Commune.

A LOUER—Le 3e et le 4e étage du magasin No 95, rue de la Commune. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser sur les lieux, à JENKINS & TIGLER. 11 nov

DEMANDÉ d'une Dame parlant l'Anglais et le français. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11nov

A LOUER—Le magasin à trois étages, No 20, rue de la Commune, et No 7, Canal-Street Row. S'adresser à NATHAN JARVIS & Co. 29 oct

VINS DE MARSEILLES, Catalogue et autres—
65 pipes vin de Catalogne,
67 demi pipes do,
60 barriques Bergasse et Grousset,
50 do Grousset,
100 do Madère, ayant droit au drawback,
8 pipes vin Madère, de 1ère qualité,
10 barils vin de Porto, do,
45 barils imitation, do,
85 caisses vin du Rhin, supérieur, Johannisberg, Marcobrunner, Laubenheimer, &c.
A vendre par HEPBURN & TURPIN, 5 nov—6f No 31, Vieille Levée.

VIN ROUGE ET BLANC en caisses—25 caisses vieux vin rouge Lafitte;
35 caisses vieux vin rouge Margaux;
100 do do do St-Estéphe;
115 do vieux Bourgogne Chambertin;
115 do vin rouge St Julien;
34 do vieux vin blanc Haut Sauterne, 1822;
15 do do do Hermitage.
En magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR,
3 nov 35, rue Natchez.

PIANOS.
LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, rue Conti, No. 44.—A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris, et se chargera des commandes concernant les instruments de musique.

Nota.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de pianos de leur système, en fas reconnu indispensable pour le pays; ils continuent aussi à tenir des pianos de Pleyel et d'Erard.

Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.

LOCATION, ACCORDS ET REPARATION.
25 juin

MAGASIN DE TAPIS,
En gros et en détail, No. 22, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent continuellement un assortiment très étendu et du meilleur choix, de toute espèce de tapis, savoir:

Tapis d'Axminster et de velour, qualité supérieure.

Tapis de Bruxelles de diverses qualités, dessin nouveau.

Tapis Ingrains, à triple tissu, double, superfins, fins, etc. etc.

Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise de diverses largeurs et qualités. Baize et toile fleurie pour dessus de table, rugs et paillassons en grande variété, couvertures de tables et de piano, étoffes de crin pour meubles, transparents pour fenêtres etc. etc. etc.

Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux.

300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout et offert au plus bas prix du marché par
2 oct—4m A. BROUSSEAU & Co.

SUCRE—130 caisses sucre blanc florette, en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
9 nov 26, rue de la Levée.

GOMME BLANCHE TRIÉE—3 futailles gomme blanche du Sénégal, en magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR,
9 nov 35, rue Natchez

COUVERTES FRANCAISES DE GRANIER.—Les soussignés ont reçu en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux:
30 balles couvertes françaises de Granier, 3points;
2 do do do à 11/2 do 8 do;
2 do do do do do 10 do
H. DE GOER & RIFFLARD,
9 nov 21, rue des Magasins.

PEAU DE VEAU FRANÇAISE—Nous avons reçu et offrons à vendre pour clore une consignation:
2 caisses peau de veau, qualité supérieure.
H. DE GOER & RIFFLARD,
9 nov 21, rue des Magasins.

1600 Barils chaux de Thomaston, en débarquement de la barque Louisiana et de la goëlette Santiago, 3me Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co.,
9 nov au Magasin Rouge, 3e municipalité.

25 Barriques et 300 sacs bourre à platrier, venant d'être reçus et à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
9 nov au Magasin Rouge, 3e municipalité.

BOTTES, souliers et brodequins—133 caisses actuellement en débarquement du navire Gov. Davis, et à vendre par G. W. DUNBAR,
9nov 30, Douane.

SARDINES A L'HUILE—Reçues par les derniers arrivages—8,000 boites et demi boites sardines de la nouvelle pêche, de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
8 nov Rue St Louis, No. 90.

ABSINTHE—50 caisses absinthe de la marque Sauvajol Bronston, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
8 nov rue St-Louis, No. 90.

P. LONGIS, rue Royale No. 115, offre en vente d'importations récentes et directes:
88 barriques vin de Marseille.
20 demi do do
10 quarts Porto do
160 do Madère, do
100 paniers huile 24 onces J. Plagniol.
40 do bouteilles vides.
500 caisses St-Julien, &c.
Un assortiment choisi de vins de Bordeaux, Madère, Xeres et Porto; Brandy, liqueurs, whiskey, bouchons, &c. 8nov

Changement de Domicile.
L. CANTIN a transféré son magasin au No. 74 1/2 rue des Magasins. 8 nov

Changement de Domicile.
NUMA LACOSTE, Importateur de Vins, Eau-de-Vie, Liqueurs, etc., etc., a transporté son magasin au No 147, rue Royale entre St. Louis et Toulouse. 2nov

A VENDRE par le soussigné:
30 barriques vin rouge Médoc, vieux;
20 do do ordinaire;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
200 caisses vin rouge St Julien;
100 do do Médoc, vieux, bout. dorées;
50 do do do do 1/2 do do;
150 do vin blanc Haut-Sauterne, vieux;
40 do do do 1/3 bouteilles;
200 paniers anisette fine et superfine, de Bordeaux;
30 caisses kirch Jeanrenaud;
25 do do Rosenthal;
50 do marasquin superfin;
100 do curaçao fin et superfin;
50 do eau d'or de Dantzick;
20 do liqueurs superfine de Bordeaux;
12 balles de 30,000 bouchons pointus;
8 do bouchons demi longs;
2 do do courts fins;
2 do do longs fins;
1 do do à damejeanne;
1 do do à 1/2 bouteilles.
POUGET FILS,
8nov 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

VERITABLE Guignolet d'Anger.—75 paniers et demi-paniers guignolet, à vendre par AUG. MOLIER,
8nov—10f 90, St Louis.

BOUCHONS—10 balles bouchons fins pointus par balles de 30 m. chaque.
10 balles bouchons fins réguliers par balles de 30 m. chaque.
5 balles bouchons fins réguliers par balles de 20 m. et par sacs de 1,000 et 500 chaque, à vendre par AUG. MOLIER,
8nov—10f 90, St Louis.

VINAIGRE DE VIN BLANC—25 barils bon vinaigre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
8 nov rue St-Louis, No. 90.

ESPRIT de Thérébentine—20 barils esprit de thérébentine, en déchargement du navire Québec, à vendre par NATHAN JARVIS & Co.
8nov 90, Commune.

CARGAISON de la goëlette Santiago—800 barils chaux de Thomaston, en débarquement dans la 3me Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
5 nov No. 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité.

HUILE D'OLIVE.—1250 jarres huile reçues par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7oct 54, Vieille Levée.

HUILE DE SAINDOUX—15 barils en bon état, article être bon marché pour l'usage des habitants, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co
9oct 158 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Ancona, du Havre, le soussigné offre à vendre:
20 dames-jeannes de 5 gallons,
400 do de 3, et 200 de 2 gallons.
En débarquement du navire [illegible], de Marseille:
100 paniers 1/2 bouteilles [illegible].
DOMINIQUE LANATA.
30oct [illegible]

Salsepareille de Sands.
Pour la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, soit: Humeurs, Scrofuleuses, [illegible], Eruptions [illegible], Maux d'Yeux, [illegible], Ulcères [illegible]

[illegible] dans les familles depuis plusieurs années [illegible] la préparation la plus énergique [illegible] qui ait jamais été employée en médecine [illegible] au public sous une forme très concentrée [illegible] un quart, peut s'étendre dans six fois autant d'eau; la Salsepareille est encore alors supérieure aux divers préparations de ce nom. Les propriétaires reçoivent chaque jour des témoignages authentiques de la grande valeur curative de ce médicament.

En voici un pris au hasard:
Elizabethtown, N. J., 15 mai 1847.

MM. A. B. et D. Sands—Je dois à votre Salsepareille la guérison d'une maladie des plus cruelles produite par les humeurs Scrofuleuses, et [illegible] voir ce [illegible] justice au [illegible] qui m'a donné la santé, lorsque tout autre remède avait échoué. La maladie se fit jour d'abord par des boutons et des plaques dartreuses, avec démangeaisons. Bientôt mon corps en fut couvert et m'offrit aux yeux qu'une plaie, recouverte de croutes. Je perdis le sommeil. Le soin de ma santé m'obligea d'abandonner mes affaires. Livré aux médecins, j'en consultai un grand nombre, sans recevoir de soulagement. En désespoir de cause, j'entrai à l'Hôpital de New York, d'où je sortis après un traitement de quatorze semaines, souffrant un peu moins et me croyant en voie de guérison. Au bout de quelques jours, la maladie revint; mes amis m'abandonnèrent, me regardant comme incurable. Ce fut alors qu'on me parla de votre Salsepareille. J'en essayai sans oser en espérer ma guérison. La première bouteille m'enleva toutes les douleurs effroyables qui ne me laissaient de repos ni jour ni nuit; je continuai avec bon espoir, et en tu'en servant à l'extérieur pour laver les plaies dont j'étais couvert, je parvins à effectuer ma guérison complète. Maintenant je puis me livrer à ma profession.

Agréez, etc., FRED. DICKEL, Ebéniste.

Pour plus amples informations et détails de cures nombreuses, voir les pamphlets qu'on peut se procurer *gratis*, chez les agents.

Préparé et en vente par A. B. & D. Sands, droguistes, No. 100, rue Fulton, au coin de la rue William, à New York.

Se vend à la Nouvelle Orléans, chez
SICKLES & Co, 24 Magasins et 40 Canal,
A. OLIVER & Co, Chartres,
J. DUPILHO, Chartres,
Et par les principaux droguistes des Etats-Unis.
Prix, une piastre la bouteille; cinq piastres les six bouteilles. 1 nov—1m

REÇU les marchandises suivantes par les derniers arrivages du Havre:
Robes blanches et de couleurs,
Mousseline suisse blanche, brodée et de couleur pour robes,
Rideaux de mousseline,
do de damas,
Mouchoirs brodés en batiste fil,
Mouchoirs de Madras assortis,
Mousselines blanches rayées.
A vendre par F. PERRET,
10 nov 46, rue Bienville

Petits pois, Sardines, Maquereaux à l'huile, Truffes, Pâtés truffés, Guignolet, &c.

EN débarquement du navire John Cadmus, du Havre:
100 caisses sardines à l'huile en 1/2 et 1/4 boites
30 demi boites maquereaux à l'huile.
80 paniers guignolet d'Angers.
25 caisses demi et quarts de boites petits pois.
12 do pâtes truffés; 30 do absinthe suisse.
25 do liqueurs assorties.
6 do truffes en quarts de boites.
AUSSI:
1 caisse mousseline suisse, et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 nov No. 99, rue de la Douane

10,000 Barils de Charbon à vendre.
LE soussigné offre de rendre à domicile, du charbon de Pittsburg et du charbon de Canel américain, à SOIXANTE-DIX CENTS le baril, dans ce moment en débarquement. S'adresser sur la levée, au wharf St-Joseph, ou au dépôt de J. FELIX COLBUS,
11 nov—☞ 180 rue Toulouse

Charbon! Charbon!
KENNEDY & TAYLOR,
No. 150, rue Magasins, près Girod.

LES ordres laissés pour charbons, tels que, Pittsburg passé au crible, Anthracite ou Cannel anglais, seront exactement et promptement exécutés au prix courant, en laissant les noms et demeures au magasin de cigares de F. de P. PARRA,
5nov—6m Eng. St Louis et Passage de la Bourse.

CHARBON.—Les personnes désirant faire leur provision de charbon de Pittsburg et de Canel pour l'hiver, peuvent le faire maintenant, à bas prix, en s'adressant à ROB. MURPHY,
10nov 96, Vieille Levée, ou 98, Vieux Bassin.

TRUFFES ET PETITS POIS—300 boites truffes du Perigord;
500 demi boites truffes du Perigord, marque Deffès & Co.;
500 demi boites do do do do;
50 bouteilles do do do do;
100 demi do do do do do;
300 boites petits pois, do do do;
500 demi boites do, do do do;
En magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR,
3nov 35, rue Natchez

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par les derniers arrivages d'Europe, de New York, de Boston et de Philadelphie:
Indienne unie, jaune, rouge, et bleue pr rideaux
Mousseline brochée pour rideaux.
Damas coton, de toutes les couleurs, pr rideaux
Perkale blanche brochée.
Mousseline suisse unie.
Mouchoirs batiste, ourlés, à points à jours, ditto do avec vignettes.
Mouchoirs linon, batiste assortie.
Mousseline à mosquiquaire.
Perkale et Nansouk extra fins.
Mousseline laine noire et Alpaccas en 3/4 et 5/4.
Merinos 3/4, couleurs assorties.
Tulle noir et blanc façonné pour pellerine.
Dentelle fil d'Ecosse, ditto cadil.
Services de table de 12 à 24 couverts.
Nappes damassées, avec ou sans serviettes.
Tapis de table en laine et en coton.
Ombrelles moirées et unies.
Un assortiment complet de bas et chaussettes.
Chemises et caleçons en Merinos pour hommes et pour femmes.
Toile d'Irlande et toile de Paris.
Bretagne et Platille.
Toile à draps de 10/4 et 12/4.
Etoffe en pure mache, nouvel article pour jupes.
Soieries, noires, unies, rayées et moirées, toutes largeurs.
Indiennes Merrimack et Cocheco.
Cotonnades françaises et américaines.
Coton blanc et écru depuis 3/4 jusqu'à 12/4.
Coton croisé blanc et écru.
Molleton blanc et écru.
Coutil et ginghams à matelas.
Casimirs et draps.
Serge en laine et en soie.
Fil Alexandre et Marshall.
Soie à coudre d'Italie.
AUSSI—Une infinité d'articles trop longs à détailler. Il attend aussi par le Rubicon, du Havre, un assortiment de nouveautés parisiennes parmi lesquelles se trouvent des Mantelets confectionnés avec soin et dans le dernier genre. D. B. MACARTY,
21 sep 23 Bourbon

Marchandises Françaises.
IMPORTATION DIRECTE.
Rue de Chartres, No. 35, au premier.

LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Havre, les marchandises suivantes, à bas prix et à des conditions avantageuses, savoir:

2	caisses	damas coton, couleur assorties pour rideaux;
3	"	damas do et laine, grande nouveauté;
3	"	mousselines de laine, nouveauté pour enfans,
2	"	cachemire d'Ecosse, nouveauté p robes
2	"	robes brodées riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.;
4	"	barèges nouveauté, bel assortiment,
1	"	passementerie soie et franges de toutes dimensions;
6	"	voiles plucheux coton, grandes tailles;
2	"	do do laine, doub, ces et nondoublées;
4	"	parapluies soie, 22, 26, 28, 30 et 32 p.;
3	"	ombrelles nouveauté;
2	"	foulards écossais pour robes;
2	"	ruban satin uni de toutes couleurs;
2	"	soierie assortie, nouveauté pour robes, velours, &c, &c.;
1	"	corsets sans couture, numéros assortis;
5	"	balles madras, bel assortiment dedessins
20	"	cotonnades de toutes qualités;
1	"	satin soie noire pour pantalons;
2	"	do do fantaisie nouveauté;
6	"	parfumerie assortie, savons, pommades, &c, &c.;
2	"	manteaux laine tricottée pour enfans.
2	"	bas d'enfans cachemire assortis;
2	"	do coton de tous âges;
2	"	bretelles à doute assorties;
2	"	peignes ordinaires fantaisie assortis;
2	"	gants peau différentes marques;
1	"	bretelles de toutes qualités,
6	"	cravates nouveauté, soie et autres;
2	"	mouchoirs de batiste assortis;
9	"	jupes crénoline, nouvelle coupe;
2	"	gants laine verte tricottés;
2	"	anneaux de rideaux assortis;
2	"	couverts fer battu; 3 do capsules;
2	"	veaux vernis à la marque Nys;
1	"	do do do Houette;
1	"	do cirés, do Prin à Nantes;
1	"	avant pieds veau ciré, do do

16sept RAVELET & FESTE.

MAGASINAGE.
LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux-à-vapeur et les chalands.
Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre-Dame.
Magasin de l'Ouest.—Coin Julia et Foucher.
Magasin du Pélican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre-Dame.
Magasin du Croissant.—Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennié et Suzette.
Magasin du Phénix.—Rue Tchoupitoulas entre St. Joseph et Julie.
Magasin-succursale.—Rue Notre-Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins.
Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des salles séparées; d'excellents ouvriers sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude.
EMERSON, TOURNÉ & Co.,
13oct 158, Tchoupitoulas

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Dumaine et Conti.

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général, que par suite de la grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil, elles se convaincront que c'est bien absolument la même dont on se sert dans les meilleures maisons de France. Ceux qui n'ont point encore essayé son travail et qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaits, et ne manqueront pas d'apprécier l'avantage de ce nouveau genre d'apprêts; par ce moyen on évite les trous d'épingles qui dans les sociétés surtout occasionnent souvent des déchirures. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par cette machine à vapeur, permet au soussigné de travailler à une grande réduction de prix tout en garantissant son ouvrage. Il engage donc Messieurs les marchands de nouveautés qui peuvent avoir des étoffes avariées à s'adresser à lui, étant à même de leur offrir les avantages qu'ils ne sauraient trouver dans d'autres établissements de cette ville.

Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièces, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre; habillements en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de châle cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir rendu en livrées couleurs.
6oct—1an J. HERICY.

CENT NEGRES A VENDRE.
[illegible] à vendre au dépôt [illegible] à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Cet établissement étant le plus aéré de cette ville, les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves feront bien de venir voir ceux qu'il a en vente.
[illegible] PLATTER & LOCKETT.

CHARBON pour [illegible]—à vendre par
18 oct E. VALLS, 77, Commune

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
[illegible] Orléans, le 21 octobre 1847.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane [illegible] sur la Place d'Armes, le dimanche 21 novembre prochain, à 9 heures précises du matin, pour la revue d'inspection de la présente année.

Chaque commandant de compagnie devra fournir à l'inspecteur de brigade, le major J. F. Chatry, un état exact des hommes présents à la dite revue.

La compagnie des voltigeurs, capitaine Lavis, devra se rendre sur la place une demi-heure avant l'heure précitée pour former la grille et les gardes des postes.

La Légion devant passer une partie de la journée sur la rive droite du fleuve, dans l'enceinte de l'hippodrome pour exercices et manœuvres, chaque homme devra se pourvoir en conséquence.

Le colonel Adam Baret, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. B. Vignié, commandant la cavalerie, et le major L. Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés, respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.
D AUGUSTIN, Brigadier-général.
EDWARD F. DEMPSEY,
29oct Aide de camp.

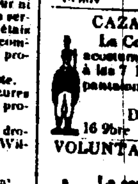

Jeune Garde à cheval.
La Compagnie montera à cheval dimanche prochain, 21 du courant, à 9 heures du matin, et se réunira sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Par ordre du Capitaine,
CONSTANT BACON,
16 nov Ml. des Logis chef.

CAZADORES DE ORLEANS.
La Compañia se reunirá en el parage acostumbrado el Domingo 21 del corriente, á las 7 1/2 en punto de la mañana, con pantalon de paño para revista de inspeccion.
De orden del capitan
DOMINGO DE LA LANZA,
16 9bre Sarjento 1o. Interino.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
La compañia tomará las armas, y se reunirá en el parajo acostumbrado, el domingo 21 noviembre, á las siete y media, en punto de la mañana, con uniforme completo.
Nueva Orleans, 16 noviembre 1847.
De orden del capitan,
16nov M. BORDAS, sargento primero.

$10 de récompense seront données pour l'arrestation du nègre MARTIN, livré dans une des geôles de l'Etat ou entre les mains de son maître.

PARTI marron le 8 courant, de la briqueterie du soussigné, 3me Municipalité, le nègre américain MARTIN, parlant aussi le français et provenant de l'habitation ci-devant Michel Aime, âgé d'environ 34 ans, teint clair, grosse tête, cou court, figure ronde, parlant beaucoup et enclin à boire, ayant plusieurs cicatrices sur la poitrine ressemblant à des croissances de claires; il est trapu et court de taille (environ 5 pieds) il était vêtu lors de son départ, d'une chemise blanche de coton et d'un pantalon de drap gris bleu, uniforme de soldat des Etats-Unis; il a emporté avec lui plusieurs rechanges de ce même uniforme, ainsi que plusieurs couvertures de laine; il cherchera probablement à se défaire.
14 nov C. CAPPIN.

10 de Récompense
POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.
Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de E. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.
S'adresser à CHARLES A. JACOBS,
25sept—☞ 30, Bank Place.

$100 de Récompense
SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 20 août dernier. Marque particulière—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.
Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.
S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti,
29 sep—☞ O. St. AMAND.

ECHAPPÉ vendredi dernier du magasin No. 31, rue Gravier une jument bay, d'environ 15 mains de haut, sans aucune marque particulière apparente.—Aussi un poney sorrel, allant l'amble, d'environ 12 ou 14 mains de haut, figure couleur de feu, 3 pieds blancs, crinière sorrell, et queue blanchâtre. Une récompense libérale sera payée à la personne qui les reconduira à l'adresse ci-dessus ou qui pourra donner des informations pour les faire retrouver.
16 nov H. H. SIMMONS

EN débarquement du navire français l'Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
24 barriques vin rouge, vieux St. Estephe.
12 do do Montferrant;
12 demi barriques vinaigre de vin blanc, qualité très supérieure;
34 caisses fraises au jus, marque Deffes & Co
30 do fruits assortis au jus, do do
300 boites sardines à l'huile, do do
3000 demi boites do do do do
1350 quarts et demi tiers de boites do do do
50 boites truffes pures du Perigord, do do
100 demi do do do do
24 bouteilles marrons rotis do do
64 boites pâtes truffés assortis do do
160 demi boites do do do do
174 quarts de do do do do
CHARLES DUFOUR,
9 nov No. 35, rue Natchez

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux.
20 quarts eau de vie, Otard Dupuy & Co,
10 do do John Durand, La Rochelle
26 do do J. Braud, Cognac.
100 barils vin blanc.
1350 caisses vin rouge St Julien Médoc.
D'importation antérieure:
10 quarts eau de vie de preuve J. J. Dupuy.
10 do Otard Dupuy & Co.
10 do John Durand & Co, La Rochelle.
5 demi-pipes Madeira.
20 quarts do
70 barriques vin rouge de diverses qualités.
84 barils vin blanc do. do.
A vendre par J. & J. TARDOS,
9nov—8f

VIN MUSCAT.—75 caisses, très supérieur, [illegible] soles et riches étiquettes, à vendre par J. P. BERCIER & CO,
25 juin 54, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Talma de Bordeaux, 3 1/2 pipes eau-de-vie pâle, de preuve de la marque Rastean Charruyer.
6 1/2 pipes et 30 1/4 (coloré.)
300 caisses vin de Margaux.
40 barriques vin de Montferrand, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
9 nov 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, 24 barriques vin rouge, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
9 nov 34 Vieille Levée

EN débarquement des navires Oscar et Talma, de Bordeaux:
5 demi-pipes eau de vie J. J. Dupuy, 4e preuve,
30 caisses cerises à l'eau de vie,
100 do fruits à l'eau de vie de la marque Champion,
40 barriques vin rouge, à vendre par
9 nov B. TALAMON, 199, rue Royale

BOUTEILLES vides—60 paniers de 100 bouteilles, Eau-de-vie en quarts de pipe et en demi-pipes, en magasin et sous les clefs de la Duane.
100 caisses vin rouge St Estèphe Médoc
20 barriques do bon ordinaire,
40 do do de Marseille, m. Bergasse,
Huile d'olive en grandes bouteilles et demi bout,
Olives, capres, cornichons, variantes,
Eau de fleurs d'oranger, savon de Marseille,
Sardines à l'huile en boites de toutes grandeurs,
à vendre par B. TALAMON,
9 nov 199, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Bowditch, venant du Havre,
25 fromages pâte grasse
90 caisses de 12 fromages de Hollande, par NUMA LACOSTE,
9 nov 147, rue Royale, entre St Louis et Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Talma venant de Bordeaux,
100 caisses abricots, prunes, poires, pêches et fruits assortis à l'eau-de-vie,
60 caisses fruits au jus de Theyanneau jne.
2 caisses de 25 paniers anisette superfine, par NUMA LACOSTE,
9 nov 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux,
60 barriques vin rouge St Emilion Nos 1, 2, 3 et 4.
8 do do do St-Estèphe Médoc.
16 do do do St-Julien Médoc.
8 do do do Château Margaux.
8 do vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne.
36 demi barriques vin rouge St-Emilion Nos 1, 2, et 3.
18 do do do St-Estèphe Médoc
9 do do do St-Julien Médoc.
9 do do do Château Margaux;
66 do vin rouge Ht Barsac et Ht Sauterne.
503 caisses vin rouge de 12 bouteilles St Estèphe Médoc, Haut Brion, St Julien Médoc et Château Margau.
16 futailles cognac différentes marques.
25 caisses fruits assortis au jus.
35 do do do à l'eau de vie.
90 paniers de 6 bouteilles Guignolet.
2 caisses petits pois au beurre.
3 do cèpes à l'huile.
4 do mastic rouge, vert et jaune.
60 paniers de 200 demi bouteilles vides.
90 do de bouteilles et demi bouteilles blanches.
50 milliers bouchons fins, surfins et superfins.
Par NUMA LACOSTE,
9 nov 147, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse

FROMAGE, FROMAGE.
A VENDRE en gros et en détail, reçu par le navire Rockingham du Havre:
20 meules fromage Gruyère,
300 fromages tête de mort de Hollande,
50 do pâte grasse,
200 saucissons de première qualité.
En magasin:—Un grand assortiment de fruits au jus, vin, liqueurs et groceries pour familles, le tout à des prix modérés. S'adresser à J. FISSE,
8 nov Encoig. Royale et St-Pierre

REÇU par le navire Taglioni, capitaine Rogers, du Havre, et à vendre par le soussigné,
600 fromages tête de mort de Hollande.
50 do pâte grasse.
30 do do Gruyère.
250 saucissons de première qualité.
En magasin, un grand assortiment de groceries, vins et liqueurs pour famille, en gros et en détail.
8 nov J. FISSE, Encoignure St-Pierre et Royale.

A VENDRE, au débarquement des navires Oscar & Talma, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge,
10 barils vin blanc Haut Sauterne.
32 futailles eau de vie forte sève.
100 caisses cerises nouvelle récolte.
100 do fruits assortis à l'eau de vie.
50 do prunes do
50 do poires do
100 do fruits au jus assortis.
50 do do do de 12 bouteilles, par POUGET, Fils,
9nov 19, rue Conti, entre Chartres & Levée.

A VENDRE en débarquement du Caméo de Bordeaux:
52 barriques vin Montferrand,
100 caisses vin au-dessus de l'ordinaire,
100 do cerises à l'eau de vie,
25 do abricots do do,
25 do prunes do do,
240 milliers bouchons pointus,
40 milliers bouchons fins et surfins, par DUBUCH F.,
21 oct 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

CIMENT ROMAIN, ou Hydraulique; Plâtre de Paris; Bourre de plâtrier; Pouzzolane de marbre; Tuiles à feu; Briques à feu anglaises et de Pensacola. A vendre à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co.
25 oct No. 11, Magasins rouges, 3e Munici.

CIGARES de la Havane.—31,000 de la marque Cortegal
20,000 do la marque La Luna,
60,450 do do Venus,
En tout 115,950 en débarquement du brick Salvadore à vendre par E. VALLS,
1er nov 77, Commune.

SUCRE de la Havane—[illegible] à vendre par E. VALLS,
8nov 77, Commune.

[redacted]

[illegible] d'être [illegible]
[illegible] la Cour.
EMILE BORDELOIS, dép. greffier

E. Pat Aldrich vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour du District de la Nouvelle-Orléans.—La cession des biens faite par [illegible] et acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de A. E. Ainsworth, notaire public, demain le 17 décembre 1847, à trois heures de l'après-midi, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées; il est en outre ordonné que Charles M. Emerson, esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour. 18 novembre 1847.
18 nov—3 ALP. ROUSSEAU, greffier.

Succession de Madame Valsour Portier.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains [illegible] conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
18 nov—3m10j depute greffier

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Pierre Lanoix Plicque ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite et adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 6me jour d'octobre de l'année 1847, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées, sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou pour toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 1er jour de mars de l'année 1847, en vertu d'un décret de l'ancienne Cour de District rendu le douze de décembre de l'année 1845, dans l'affaire de J. & L. Garnier, subrogés aux droits de Frédérick Parst vs. Norbert Bernard Beaulieu et autres dans l'affaire de Marie Joseph Beaulieu et autres vs. Manuel J. Garcia et autres, No. 17,201 du docket de l'ancienne Cour de District, à laquelle vente le dit Pierre Lanoix Plicque s'en est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille quatre cents piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Une certaine étendue de terre située dans la paroisse de Jefferson, ayant trois arpents de face à chacun des côtés du chemin de la Métairie, bornée au sud par la ligne du fond de Carrollton, et au nord par le lac Pontchartrain, et contigue d'un côté à la propriété appartenant autrefois à Angelica Aury, et de l'autre côté à la terre ci-devant appartenant à Narcisse Lanoix; laquelle étendue de terre est la même qui se trouve désignée sur la carte de la Nouvelle-Orléans et de ses environs, dressée par Charles F. Zimpel comme étant la propriété des héritiers de Joseph Beaulieu.

Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 9me jour de novembre dans l'année de notre Seigneur 1847. J. O. CHALON,
4 nov—3m30j Dép. Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Octave Duverge, veuve Franklin Wharton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de feu Franklin Wharton, son mari, décédé: Avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELAIS,
9nov—3m10j Députe Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John C. Rory, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard Philipe Baker, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, EMILE BORDELAIS,
9 nov—3m10j Depute Greffier

Succession de Louis Barthelemy Macarty—No. 319
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de la susdite succession et tous ceux y intéressés, sont par le présent notifiés d'avoir à déduire leurs raisons, s'ils en ont, dans dix jours à compter de la présente publication du présent avis, pour lesquelles le compte provisoire ce jour enregistré par les exécuteurs testamentaires, ne serait pas homologué et confirmé, et les fonds distribués conformément au compte.
Par ordre de la Cour, ce 8 novembre 1847.
9 nov—3f en 10j P. LE BLANC, Greffier

Succession de feu John Springer
AVIS est donné à toutes personnes créancières de la succession de feu John Springer de se présenter avec leurs réclamations et les titres qu'ils en établissent, à la demeure de l'une, dans la ville de Lafayette, rue Tchoupitoulas, près de l'Harmonie, ou à Philip Drum Nouvelle Orléans, rue Tchoupitoulas, près la rue St James.
JULIANA SPRINGER,
6 nov—10f Ad. de la succession de feu John Springer.

NORTH BROTHERS,
Coin Commune et Magasins, Nlle Orléans.

ETOFFES de laine Américaines, couvertures, indiennes, soieries françaises, Bas et Bonneterie de laine et anglaise, toiles, etc. Leur assortiment le plus complet pendant toute la saison aux prix les plus bas au comptant. Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à examiner leur stock avant d'acheter ailleurs.

COTONS Lowell 4/4 7/8; do écrus 4/4, 7/8, 3/4, do Canal Mills, do Kentucky; Linseys et kerseys, Jeans do Kentucky; carreaux; écossais du Maryland, Linseys blanc et de couleur, Lowell, Jeans de Mississippi; do Washington; coton écru d'Appleton, 4/4, 7/8; do Hope Mills, Granit, Massachusetts, Oneida, Pacific; dring et Grandes Chaines; do 7/8 Tremont, Springfield et Dwight; cotons à chemises 4/4 Bay State, Pittsfield et Hamilton; do à draps 6/4 et 10/4 Hamilton, Waltham, Lawrence, Appleton; do 12/4 Pittsfield; Flanelle canton écrue et blanche d'Hamilton, de couleur, do rouge, blanche, jaune, verte, bleue, Salisbury; do gaze; do des Gallos, et de Batavia; Huckaback écossais, rayés, de coton; Linge de table 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4; toiles d'Irlande, do de Bretagne; crêpe; platilles; cravates jaconas; batiste blanche, crotaise; noir à coudre; cravates et mouchoirs de poche à rayes; do Varsovie; Bonal, coton bleu, Madras, batiste, Pongee, foulards, couleur; ges, chaîne de coton du Russie, Rubroy; jupons à cordes; do Victoria; serviettes et mouchoirs de couleur; do écrus; do coton; Parapluies coton, soie et gingham; couffures de laine pour femmes, jeunes chemises de laine pour femmes, nouvel article; bottines [illegible] Caledonia, Cobourg, Victoria et Brocard; [illegible] cassimir, castor Berlin, Silk; galons de toile, [illegible] et chemises de jean en soie, laine d'Ecosse, [illegible] nos, cachemire; chemises à devants de toile; [illegible] et bordures; tapis de table; lacets pour [illegible] corsets; ballots noire; do souliers; [illegible] blancs, bleus et bruns; Velours noirs [illegible] style, rouge, verte et blanc; Alepine; Cotonnades; [illegible] style; Drap d'Yorke, d'Hamilton, Cheviot; [illegible] Chaussettes écrues; do coton bleu, do gris, [illegible] blancs, blancs; do en fil; gris de laine [illegible] Alpaca, mélée; do coton bleu; [illegible] de Londres et américaines, noires; [illegible] tous lacing; toile crotale, nouvelle [illegible] gaufre, de jais, de chaîne; d'agate, ordinaires, de nacre; agrafes; do en boites, sur cartes; [illegible] négres; coutil à matelas de Methuen, Houghton, Delaware, Manthen, Hankink, Rochester, Binkley, Amoskeag; Toile de Hollande écrue; [illegible] outelone; do en flot; barège vert; Silesia; Burlaps, Dombourg et gingham; Barlow; do noire et blancs; couvertures rouges, vertes, bleues pour enfans, toute; do américaines 3 points; do françaises, Dollars et Roys; do rouges anglaises 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4; do françaises mêmes dimensions; do coton; drap de pilote; étoffes à gilets; fil de Marshall; do couleurs assorties, do en échevaux; do de Taylor et Alexander; mérinos noir anglais; do français; do de couleur; alpacca, mousseline suisse unie et brochée; batiste; jaconas; broderie et entre-deux; dentelle noire et blanche; do Valenciennes; voilettes de soie; satinet noir et bleu; gris de fer; drap anglais bleu, noir, vert, chamois; boute pour maison; bris à carreaux; do blanc, pièces de 66 yardes; gingham pour tables; velours de soie.

Grand assortiment de Calicots, de 250 à 300 genres différents, achetés à bas prix.

Aussi: Marchandises françaises.

Indiennes, genre tout nouveau; étoffes à meubles, bleues, rouges; damassées; mouchoirs Madras, pour veaux dessins; do pailiaka; do Naples petits dessins; ombrelles, grande nouveauté; parapluies soie, de 26, 28 et 30 pouces; mousseline laine, dessins riches; cachemire d'Ecosse, bel article, mousseline laine, fichus assortis, cravates de fantaisie 7/8 et 4/4; do en satin noir; do écharpes; châles de soie 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4; châles Cachemire imprimé 6/4 et 8/4; cannevas de Pékin, unies, moirées et rayées; gants chevreau, pour hommes et femmes; do castor sans coutures; mouchoirs de soie, foulards, bas de soie blancs et noirs; crêpe noir, Cachemire do; Rubans de soie noir; pruit de soie, noir, uni, moiré, rayé: chaussettes article; do coton blanc; bas gris, pour femmes et enfants; broderies, grand assortiment, mouchoirs, manchettes, collerettes, entre deux, bonnets, bordures; dentelles blanches et noires; guimpes et carreaux; casimir pour pantalons; mouchoirs de batiste unis, ourlés, à vivières, imprimées; toile à draps; mérinos couleurs assorties; flanelles gaze et crinoline; cotonnades pour pantalons, en coton et en laine; drap de flot; schalls mérinos noir pour deuil; do Thibet 3/4 et 6/4; gants de soie noire; rubans en grand assortiment, satin et taffetas, Nos de 1 à 12; mousseline laine et cachemire d'Ecosse noir uni, do 5/4 et 6/4; galons de fil, assortis, Nos de 1 à 12; anneaux; fil à tailleurs; dés d'argent et bronze; boutons de soie, pour habits et paletots; do nacre; de à cinq trous; peignes de toilette, soie à coudre de toutes couleurs; franges; satin blanc et noir; schalls de laine 4/4 et 6/4. 20 oct—3m

HUILE DE BALEINE—4000 gallons d'huile purifiée garantie, à vendre par J. W. STANTON & CO.,
13 nov Enc. Magazine et Lafayette

BLANC DE BALEINE—400 caisses blanc de baleine nouveau Bedford (Howland) en déchargement et à vendre par J. W. STANTON & CO.,
13 nov Enc. Magasins et Lafayette

PLATS Cotés.—36 barriques plats côtés blanc, à vendre par J. WOODRUFF & Co,
13nov 23, Magasins.

CAFE—100 sacs café Vieux du Gouvernement de Java, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
13 nov 26 Vieille Levée

POIVRE—600 sacs poivre de Sumatra, en débarquement du navire St-Mary, de New York, et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
13 nov 26, Vieille Levée

TABAC.—700 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
13 nov 26, Vieille Levée

SUCRE—600 caisses sucre jaune, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
13 nov 26 Vieille Levée

FRUITS ET FRAISES AU JUS—100 caisses fruits assortis et fraises au jus, en magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR,
3 nov 35, rue Natchez

EN débarquement du navire Laura, de Boston, 100 caisses chandelles de suif, Winchester, 5, 6 et 8 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO.,
4 nov 11 et 13, St-Louis

CHAPEAUX Rough & Ready et Palo Alto, ainsi que de Buena Vista, à vendre par caisse ou douzaine, chez C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

CASQUETTES! Casquettes!—Un bel assortiment de casquettes, à vendre chez C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

HABILLEMENT—Un grand assortiment d'habillements nouvellement reçus de [illegible] à vendre chez C. PENOT,
6 nov rue de Chartres, 77, au 1er.

MARCHANDISES SECHES—Nouveaux gilets de casimir et marchandises pour tailleur, à vendre chez C. PENOT,
6nov rue de Chartres, 77, au 1er

PLATS COTES—16 barriques plats côtés à vendre par [illegible]
3 nov—8f [illegible] Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible]

[illegible]

COUR DU CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE [illegible]

[illegible]

DEUX [illegible] Washington, dans la 3e Municipalité de cette ville, désignés par les Nos. dix et huit, de l'ilot No. trois, et mesurant chaque, mesure américaine, [illegible] pouces face à la rue Pologne, entre les rues Dauphin et Morales, sur 116 pieds de profondeur, le tout conformément au plan de cette partie du faubourg Washington, dressé par L. Pilié, le 25 [illegible] 1846, et déposé en l'étude de Charles Janin, notaire de cette ville, ensemble avec les deux vieilles bâtisses en bois qui s'y trouvent, les barrières et autres améliorations qui y appartiennent.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance payable en tout mars 184[illegible]; l'acquéreur fournissant son obligation avec bonne et suffisante sécurité, et la propriété demeurant spécialement hypothéquée jusqu'à parfait paiement, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance devront porter intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'au paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
18 nov—3m30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 666—Mme Adélaïde Parker vs. D. S. Osbourne—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 30 novembre 1847, à 10 heures A. M. sur les lieux, à l'adjudication des

Meubles, de l'installation de la barre, &c., dans la maison située à l'encoignure des rues Julie et du Nouveau Bassin et connue sous le nom de "Piney Wood Hotel." Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
18 nov—30m10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession d'Elizabeth George, épouse de François Bertrand, g. de c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 1086.—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 novembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi 20 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o Un lot de terre au situé au nouveau faubourg Marigny, désigné sous le No Dix de l'ilot No Trente-trois, d'après un plan déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, livre 1 des plans, plan No 9. Lequel lot de terre mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue St Antoine, entre celles Urquhart et Girod, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

2o Un autre lot de terre au situé au faubourg Franklin, 3e Municipalité, désigné sous le No Deux, de l'ilot No Deux, d'après un plan annexé à un acte du 27 avril 1836, en l'étude de T. Seghers, notaire, ledit lot mesurant au pied américain, 25 pieds de face à la rue Morales, entre celles des Champs-Elysées et Marigny, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur.

3o Et deux lots de terre situés au faubourg Washington, 3e Municipalité, dépendant de l'ancienne habitation Manuel Andry, et désignés sous les Nos Sept et Huit de l'ilot No [illegible] d'après un plan dressé le 8 novembre 1836, par N. Milloux & Co, et déposé en l'étude de J. Mossy, notaire, ayant les dits lots, chacun, 24 pieds de face à la rue Emile, entre celles St Avid et Prosper, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés, garantis par hypothèque et portant comme clause pénale, intérêt à raison de huit pour cent l'an, en cas de non paiement.

☞ Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
18nov—3m30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 559—(Cr. de Pass.)—Robert Pell vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 25 septembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 11 décembre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers de Charles Pitt, syndic, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

1o UN LOT DE TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilot borné par les rues St Antoine, St Avid, Annette et Prosper, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Antoine, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles (mesure française.)

2o Un autre lot de Terre contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

3o Un autre lot de Terre situé dans l'ilot borné par les rues Prosper, Annette, St Avid et St Bernard et mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

4o Et un autre lot de Terre contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, voyer, et qui sera exhibé au public, à la vente.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois en billets portant hypothèque, sans endosseurs.

Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
4nov—3m30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 688—(Cr. de Com.)—Andrew Jackson, subroge, &c. vs. G. W. Denison.—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le lundi, 6 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après savoir:

Sam, Bob, Anna, Georges Anne, Gillice Anne, Suzanne, Marie Anne et Françoise.

☞ Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
4 nov—3m30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Zarakh & Co vs cap. Wheeler et les propriétaires de la barque Carroll.

L'N vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Y. Bright, Recorder Justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le mardi 27 novembre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre celles Chartres et Royale, la barque CARROLL avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se trouve amarrée en face du [illegible], saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. E. BELLEAU,
18nov Constable.

Bureau pour la vente de propriétés
M. GOELEMANN
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans et renseignements pour la vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés ou en louer, pourront se procurer les informations de ceux-ci, moyennant un bien léger frais, lorsque [illegible] à conclure la transaction.
5oct—☞

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir trente-cinq barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes grosseurs demandées aux sucriers et raffineurs.—L'expérience a prouvé que ce noir est le meilleur et le plus puissant qui ait jamais été employé; il est de la qualité la plus supérieure [illegible] et se vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand assortiment de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
19 dec—1an 98, rue Gravier

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poid du pain qui sera réglé au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 20 gains [illegible] pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont loin d'habiter, ils feront une seconde qualité dont il donneront 20 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine:
1re qualité .... 16 onces;
2e do .... 26 do.
LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.,
DESBORDES FONCY,
F. DUCOM & Co.,
Vve H. BOUNY;
MAX BLOCK & Co.

NOTA.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poid de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 36 pains. 2 nov—☞

TEINTURES ET NETTOYAGES PAR LA VAPEUR.
MOIRAGE D'ETOFFES DE SOIE.
PERIBAUD,
136, rue de Chartres, 136.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire moirer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail, car ces échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le seul possesseur d'un cylindre mécanique à moirer et lustrer les étoffes.

Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général, fait les pièces pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES. {Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe.

☞ On demande des ouvriers. 29 oct—3m

$200 piastres de récompense.
PARTI marron de chez le soussigné le 20 juillet dernier, un nègre nommé SIMON, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, robuste; il a une cicatrice d'environ un pouce de long sur l'épaule gauche, d'environ 23 ans, et très intelligent. On suppose qu'il rode dans la ville, très probablement parmi les navires ou steamboats. La récompense ci-dessus sera payée s'il était pris hors des limites de cet Etat, ou $100 seront payées à celui qui le logera dans une des geoles de la Louisiane, de façon que je puisse l'avoir. WM. HARVEY,
17 nov No. 28, rue Bienville.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le griffe GENERAL TAYLOR, se disant appartenir au bateau-à-vapeur Clarkeville; le dit esclave mesure 5 pieds 6 pouces et se parle qu'anglais.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St Charles le 12 octobre 1847.
21 oct—30p—1m N. ST-MARTIN, shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre HENRY, se disant appartenir à M. Jacob Johnson, du Kentucky; il est âgé d'environ 30 ans et ne parle qu'anglais; taille 5 pieds 5 pouces.

Ainsi que le nègre WILSON, se disant appartenir à M. Edmond Fortel de St. Jacques; le dit nègre mesure 5 pieds 7 pouces et demi, ayant lors de son arrestation un pantalon de kersey et une chemise de coton jaune.

Les propriétaires des susdits esclaves sont priés de les réclamer conformément à la loi.
Paroisse St Charles, 15 octobre 1847.
21 oct—30p—1m N. St-MARTIN, Shérif.

CONDUITE à la geôle de police de la Municipalité No 3, CORNELIA, négresse, se disant appartenir à M. Alexandre Robi[illegible] [illegible], elle est âgée d'environ 26 à 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, ne parle que l'anglais, [illegible] réclamer [illegible] la loi.
[illegible] N. [illegible], Jr.
27 oct—3m [illegible]

CONDUIT à la geôle de police de la Municipalité No 3, [illegible] [illegible] à la loi.
[illegible] N. [illegible], Jr.

[illegible] Encanteur.
V[illegible] [illegible] heures du ma[illegible] [illegible] Tchoupitoulas,
[illegible] 5 à la livre.
[illegible] do
[illegible] morceaux d'une [illegible]—A. Thomas,
[illegible] à la vente. 18 nov

Nègres de prix.
PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, encanteur.

SAMEDI, 20 novembre, à midi, seront vendus à l'Arcade de Banks, les nègres suivants:
WASHINGTON, âgé de 30 ans, excellent boulanger, capable de première charge d'une boulangerie.
JACOB, âgé de 27 ans, bon boulanger, garçon de vente, cocher.
SAMUEL, âgé de 22 ans, boulanger on miche, garçon de vente, cuisinier.
ZENO, âgé de 24 ans, un peu cuisinier, tailleur, et [illegible].
SAM, âge de 24 ans, excellent boulanger et sait l'état de [illegible].
BLACK JOHN, âgé de 2[illegible] ans, bon boulanger, garçon et domestique de maison.
JOHN, âgé de 29 ans, bon palefrenier, cocher et domestique.
REUBEN, âgé de 26 ans, excellent boulanger, palefrenier, cocher, et bon garçon pour prendre soin des chevaux.
JIM, âgé de 24 ans, bon cuisinier, cocher, et a quelque expérience en boulangerie.
MONDAY, âgé d'environ 46 ans et excellent pâtissier, bon cocher et très honnête.
TOM, âgé de 30 ans, bon cocher, accoutumé à soigner les chevaux, et honnête garçon.
SAINTVILLE, âgé de 16 ans, garçon très intelligent et bon domestique de maison.
MINTY, âgée de 25 ans, bonne marchande et gardienne d'enfants.
FANNY, âgée de 6 ans, bonne gardienne d'enfants, couturière, marchande, et domestique de maison.
JULIET, âgée de 11 ans, enfant de Fanny, bonne servante et gardienne d'enfant.
MARY ANN, âgée de 30 ans, excellente cuisinière, française et anglaise, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de confiance.
VICTORINE, âgée de 15 ans, fille de Mary Ann, intelligente et bonne servante, et gardienne d'enfants.
ANTONITE, âgée de 28 ans, bonne marchande.
LETTY, âgée de 30 ans, bonne marchande.
MARTHA, âgée de 19 ans, bonne gardienne d'enfants, intelligente, excellente domestique de maison, quelque peu cuisinière et blanchisseuse.
SALLY, âgée de 30 ans, bonne marchande.
Tous les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis dans leurs vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un quart comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit avec billets endossés et portant hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18nov

Une bonne domestique de maison et gardienne d'enfant.
PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu samedi 20 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:
CHARLOTTE, négresse âgée d'environ 14 ans, excellente domestique de maison et gardienne d'enfant, recommandée comme un bon et fidèle sujet; pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: comptant. Acte de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur
12 nov—td

Maison et terrain sur le railroad Pontchartrain vis à vis le Depot.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 27 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St Louis
Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dessus, situé dans le carré limité par la levée et Esplanade, Victoire et Champs-Elysées, ayant 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur entre parallèles, plus ou moins, plus amplement présenté à la vente. Les améliorations comprennent, une bonne maison en briques à deux étages, et face au dépôt du railroad.
Conditions—un tiers comptant et balance à 12 mois en billets portant hypothèque avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à échéance. Et les billets n'étaient pas payés aux échéances ils porteront intérêt à huit pour cent de l'échéance jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police transférée jusqu'au paiement des billets. Acte de vente pardevant H. B. Cenas, aux frais de l'acquéreur. 17 nov

VENTE DE SUCRERIE, NEGRES, &c.
Pour opérer un partage entre la succession de Pierre Marin et celle de Rosemond Pagé.
EVARISTE MARIN, administrateur de la succession de Pierre Marin, vs.
ELISABETH ALPUENTE, veuve de Rosemond Pagé, administratrice de la succession de son dit mari.

ACTION EN PARTAGE.
Pardevant l'honorable Cour de District, pour le Second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse Saint-Bernard.

EN vertu d'un ordre de vente en date du 25 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse de Saint-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse St Louis, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 4 décembre 1847, à midi, pour le compte desdites successions:

D'UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE, située dans la paroisse Saint-Bernard, à deux milles du fleuve Mississippi, mesurant 20 arpents de face de chaque bord du bayou aux Bœufs, sur une profondeur égale de 40 arpents des deux côtés dudit bayou, formant une superficie de 800 arpents.

Il y a sur ladite Habitation 220 arpents de terre cultivés en cannes, maïs et fèves; 140 arpents de ces cannes ont été plantées [illegible]; 100 arpents de cannes [illegible] à planter environ 80 arpents. Par le moyen d'une machine à dessécher, on pourrait cultiver environ 300 arpents de terre en plus.

Cette Habitation peut facilement être agrandie, des habitations voisines possédant de petits lots de terre qui ne sont pas [illegible].

Il s'y trouve [illegible] toute neuve, une [illegible] purgerie, magasins à [illegible] cabanes à nègres, [illegible] écurie, hôpital, cuisine [illegible] charretterie, [illegible] les charrettes [illegible] est par [illegible].

[illegible] fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Sept charrettes avec ferrées, du Nord, toutes neuves, charrues, pelles, pioches, haches, &c.
15 mulets et deux chevaux créoles.
4 vaches, un taureau et 9 paires de bœufs.
Et les 15 esclaves suivants, savoir:
Moïse, nègre âgé d'environ 41 ans; Ben, 34 ans; Bentley, griffe, 27 ans; Harling, nègre, 34 ans; Baie, 41 ans; Gilles, 42 ans; Mina; Louisy, 32 ans; Tom, 28 ans; Aaron, 46 ans, Cinque, 29 ans; Harry, 40 ans; Ben, 46 ans; Philippe, nègre créole, 24 ans; Basse, négresse, 31 ans; Lucas, négresse, 36 ans.
Le tout sera vendu en un seul lot, aux conditions suivantes:

1o. L'acquéreur, en déduction du prix de la vente, assumera le paiement d'une somme de $18,330 due à la Banque de l'Union de la Louisiane, pour le crédit d'actionnaire, laquelle dette est garantie par hypothèque sur les dits objets, et payable le 1er juin 1849, conformément d'après la charte de ladite Banque.

2o. Sept mille piastres que l'acquéreur pourra, à sa volonté, payer comptant, ou bien s'obliger de payer en billets payables d'année en année jusqu'au 13 juin 1856, moyennant un intérêt annuel de 5 p. 100, payable pour la propriété [illegible] l'hypothèque.

3o. Sept mille piastres dues à M. Pierre Burgas, en vertu d'une obligation hypothécaire consentie par acte sous le rapport d'Octave Hermann, alors juge de la paroisse Saint-Bernard, en date du 20 juin 1845, laquelle obligation quoique échue le 13 juin 1846, est sujette à renouvellement jusqu'au 13 juin 1856, moyennant un intérêt annuel payable à raison de 5 p. 100, à partir de 13 juin 1847, jusqu'à époque de laquelle cette dette devra être payée, le paiement de laquelle devra être assumé par l'acquéreur.

4o. 6,000 piastres comptant, et la balance du prix payable en quatre termes égaux de un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction des administrateurs des dites successions, et tirés par l'acquéreur portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement [illegible] échéance, devront porter un intérêt de 8 pour 100 jusqu'à paiement définitif, sans que cette clause puisse autoriser en rien la prorogation du paiement des dits billets.

Les actes seront passés par le Recorder de la paroisse de St-Bernard.
(Signé) E. MARIN,
20 oct—3m Administrateur.

Vente de 20 lots de Terre
Dans la Municipalité No. Trois,
Provenant de la belle propriété de M. A. Pizanaz, divisée en terrains, propres à bâtir.
Vente sans réserve et libre sans entraves.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 25 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, la belle propriété de M. A. Pizanaz, divisée en 28 lots de terre et numérotés de 2 à 41, à l'exception des lots qui se trouvent sur le prolongement des rues dont l'ouverture a déjà été décrétée par le Conseil.

Ces lots font face à la rue de France, et sont compris entre les rues Moreau et le Rail-road du Golfe du Mexique, le tout conformément au plan qui sera exhibé à la vente.

L'élévation, bien connue de cette propriété, et la facilité de s'y rendre par les omnibus qui doivent bientôt courir jusqu'aux Magasins à Tabac, doivent particulièrement fixer l'attention des acheteurs.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets sans endosseurs, portant hypothèque spéciale sur les dits lots.

AUSSI:
Deux lots de terre, situés rue Chancalvo, entre les rues Conde et Levée, vis-à-vis la propriété de M. John Pink, et désignés par les Nos. 14 et 16, selon le plan dressé par Pimont, en date du 11 mars 1836 et déposé en l'étude de T. Seghers, alors notaire public.

Le lot No. 14, mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Chancalvo, sur une profondeur de 120 pieds neuf pouces. Le lot No. 16 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la même rue, sur une profondeur de 100 pieds et 10 1/2 pouces; le tout mesure anglaise, avec les maisons en bois à deux appartements, galerie, cabinet, &c. &c.

Conditions—Les mêmes que ci-dessus. 16 nov

VENTE A LONG TERME
D'une résidence de campagne, avantageuse, magnifique et près de cette ville, située sur la partie la plus élevée du Coteau, près de la ci-devant propriété de M. Mazurey.
PAR VIGNIE, Encanteur
Encoignure de la rue Conti, et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 25 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
Un bel ilot ou partie d'un ilot de terre mesurant 363 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Barthélemy, sur une profondeur de 181 pieds et 3 lignes, faisant face aux deux rues Morales et Urquhart. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant principalement un maison très commode, avec un parterre devant. La dite maison contenant trois chambres, un cabinet, une cave, etc., une galerie devant la maison et une derrière. Aussi: Une cuisine avec un four, puits, hangars, grande écurie, et 2 grandes cuves de la contenance de 6,000 gallons chacune. Le dit lot est entouré d'une bonne barrière en planches clouées sur poteaux et est désigné que d'environ 300 pieds du railroad du Golfe du Mexique. La terre est élevée, bien égouttée et riche, elle convient parfaitement pour n'importe quel usage. L'attention des marchands de lait et des jardiniers est particulièrement appelée sur cette vente.

Termes et conditions.
Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la dite propriété et portant aussi intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance. Les billets qui ne seraient pas régulièrement payés, porteront un intérêt, à partir de leur échéance, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.
L'acte de vente par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Le plan de la dite propriété est maintenant exposé au bureau de l'encanteur. 11 nov

Marchandises sèches.
DRAPS et casimirs français, anglais et américains, draps de [illegible] [illegible] et noir.
[illegible] bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveauté.
Satins de soie, de laine, et alpaca.
[illegible] et cotonnes en toilettes, de [illegible].
Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse, nouveauté.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
21 oct [illegible]

Chaux de [illegible] [illegible]
[illegible] jeudi, 18 courant, à 4 1/2 heures, sur [illegible] vis à vis la Douane:
12 demi pipes brandy français, 4me preuve, en débarquement du navire Talma, venant de France.
Conditions—Données à la vente. 18 nov

FOIN! FOIN!
PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. Scott, Encanteur.

CE soir, jeudi, 18 courant, à 4 heures, il sera vendu devant No. 13, 2me Municipalité, près les bâtiments [illegible]:
300 balles Foin. 18 nov

PAR SYKES & HYDE.
Citrons! Citrons!

CET après-midi jeudi 18 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, entre les marchés de la 1ère Municipalité:
300 caisses citrons en déchargement de la barque Lautaro venant de Malaga. 18 nov

Linge fait & Marchandises sèches.
PAR F. B. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI, 18 novembre, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No. 8, rue du Canal:
Une belle facture de linge fait d'hiver tels que, levites, paletots, habits, gilets de soie, manteaux de drap, &c.
Aussi,
4 caisses cachemire et mousseline de laine, indiennes, 5 caisses coton blanc, kerseys, linseys et une variété de marchandises de saison. 18 nov

Groceries & Provisions.
PAR MORPHY & NEVIUS.
W. P. Scott, Encanteur.

AUJOURD'HUI jeudi 18 courant, il sera vendu, à 10 heures, au magasin No 57, rue des Magasins, café, porc fumé, bœuf, sucre, thé, mélasse, gruau, poivre, épices, cornichons, amidon, indigo, cirage à l'eau de vie, fruits assortis, vinaigre, savon, chandelles, eau de vie, genièvre, vin de Porto, Malaga doux et sec, vinaigre, cigares, tabac, &c.
18nov

Cargaison du navire Lautaro.
PAR J. B. BLACHE & Co.

JEUDI, 18 courant, à midi, il sera vendu sur la Levée, en face du marché aux légumes, les articles suivants en débarquement du navire Lautaro,
60 barriques et quarts de barriques vin doux, de Porto.
100 quarts pipes vin rouge, de la marque de Pia [illegible].
100 do vin d'Espagne, supérieur, St Vincent.
10 barils eau de vie d'Espagne.
10 do do do de anisettes.
20 balles bouchons.
10 caisses huile d'amandes douces, &c.
Conditions—pour toutes sommes au-dessous de $300, 60 jours et au-dessus de $300, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Presque toutes les marchandises ci-dessus ont droit au drawback. 17 nov

Maisons dans le carré de la ville.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 18 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:
Un terrain situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 30 pieds [illegible] de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de [illegible] pieds, mesure française, avec la maison [illegible] entre poteaux et contenant quatre appartements, cuisine, etc. etc. La dite maison porte le No. 7[illegible].

Un terrain situé à l'encoignure Sud des rues Ste Anne et Rampart, mesurant au pied américain 37 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 20 pieds 1 pouce et face à la rue Ste-Anne avec la maison en [illegible] deux appartements, cuisines et autres dépendances.
Conditions: la moitié comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés. 12 nov—td

Succession de Laurent Chirec.
Vente sans réserve pour opérer un partage entre les héritiers.
PAR N. VIGNIE

IL sera vendu jeudi, 18 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,
UN TERRAIN situé en cette ville rue Bourbon entre les rues Dumaine et Philippe, [illegible] mesure 33 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété ci-devant St. Cocaille, et sur la ligne qui le divise de la propriété ci-devant B. Martin, chaque terrain est borné par [illegible] pieds de profondeur, au [illegible], sur une ligne de 12 pieds qui passe perpendiculaire à la propriété des héritiers Dupré, de sorte que le terrain sur le derrière n'a que la face de 35 pieds 9 pouces; ensemble la maison en brique de quatre appartements avec galerie, cabinet à chaque bout de la galerie, une cuisine à étage de cinq appartements, grenier, chambre à domestique, hangar pour voiture, écurie, latrine, water works, cave &c. &c., et toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Termes et conditions—Le quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété.
Le plan peut être maintenant examiné au bureau du susdit encanteur. 4nov

VIN DE CATALOGNE.
PAR SYKES & HYDE.
A. DUVALL, Encanteur.

JEUDI, 18 courant, à 10 1/2 h, il sera vendu au magasin, rue Toulouse, trois portes de la rue Bourgogne, pour compte de qui de droit, 100 pipes vin de Catalogne, 1re qualité. 18nov

VENTES A L'ENCAN.

Pommes! Pommes!
PAR MORPHY & NEVIUS.
Wm P. Scott, Encanteur.

VENDREDI 19 courant, à 4 heures, il sera vendu à l'encan, au No. 37 rue Natchez, 200 barils pommes. 18 nov

Goëlette fine voilière de Baltimore à l'encan.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, [illegible] 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, [illegible]
LA GOELETTE [illegible] BENJAMIN PAGE, du port de 100 tonneaux, [illegible] à Baltimore, en chêne vert, doublé et chevillé en cuivre; convenable avec cordages, voiles, apparaux, chaloupe et ancres, ainsi qu'elle est à flot en ce moment en face de l'autre bord du fleuve, près la maison de M. Jn. McDonough.
Conditions—comptant. Un inventaire peut être vu avant la vente. 18 nov

Succession de dame Jeanne Gentilhomme, épouse décédée de P. M. Babecq.
PAR N. VIGNIE, Encanteur,
Bureau, encoignure Conti et passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 octobre 1847, il sera vendu jeudi 25 novembre 1847, à 11 heures, à l'ancienne demeure de la défunte, rue de Condé [illegible] et la cuisine, les meubles et autres effets mobiliers, appartenant à ladite succession.
Conditions, comptant. 17 nov—4f

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Vente pour cause de départ.

IL sera vendu le vendredi, 19 novembre 1847, à midi précis, à la Bourse St Louis, rue St Louis, LA négresse [illegible], créole, âgée de 10 à 11 ans, domestique très intelligente, très bon sujet, garantie sous tous les rapports.
Conditions—comptant. 17 nov

Maisons de Valeur rue du Camp.
Propriété d'Abner Robinson
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 18 décembre 1847, à l'Arcade Banks, à midi,
En vertu d'un ordre de la Cinquième Cour Judiciaire, portant date le 6 octobre 1847, les belles propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Abner Robinson; Quatre certains lots de terre situés dans le faubourg Lacourse en cette ville, et désignés sous les nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par F. Zimpel, député voyer, le 16 juillet 1832. Lesdits lots sont adjacents, et chacun d'eux mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, en parallèles; le no. 1 formant l'encoignure des rues Camp et Edouard, lesquelles propriétés ont été acquises par ledit Robinson, de Marie Thérèse Smith, femme de Pierre Smith, &c. par un acte passé devant W. Y. Lewis, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et daté 7 août 1833. Le plan de ladite propriété déposé par A. D'Hemecourt est exposé à l'Arcade Banks.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et garantis d'hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. Mory, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 nov—dsm 30j

Succession de Charles LaBedoyere Huchet Kernion.
PAR S. GUINAULT,
Encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 octobre 1847, seront vendus à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en cette ville, par S. Guinault, encanteur, le samedi 20 novembre 1847, à midi précis, et les jours suivants si la vente n'était pas achevée le même jour,

277 LOTS DE TERRE
dépendant de la susdite succession, situés près de la maison Clache, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No 2, et provenant de la division en ilets et lots de la propriété "LaBedoyere Kernion", le tout conformément à un plan dressé par Allou d'Hemecourt, arpenteur, et exhibé à la Bourse jusqu'au moment de la vente.
Termes et Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent l'an d'intérêt après échéance.
Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire, No 30, rue Royale. 21oct—[illegible]

Succession de John Harvey.
PAR S. B. BEELMAN, Encanteur,
Bureau No 22 Arcade de Banks.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour du Second District de la Nlle Orléans, en date du 4 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 75 rue de la Levée, 2me municipalité, un grand assortiment d'outils et autres ustensiles dépendant d'une fonderie de cuivre et pour boutique de ferblantiers:—aussi une grande quantité de feuilles de fer, cuivre et un assortiment de ferblanterie, et différents autres articles.
Conditions; comptant. 10 nov—8f

A VENDRE—Un TERRAIN, encoignure Toulouse et Marais, 25 pieds 6 pouces face à la rue Toulouse, sur 107 pieds de profondeur.
Et UN TERRAIN contigu au précédent, 25 pieds 6 pouces face à la rue Toulouse, sur 107 pieds de profondeur.
Ces deux terrains sont remblayés plus qu'au niveau de la banquette.
Si ces deux terrains ne sont pas vendus à l'amiable d'ici à samedi, 20 du courant, ils seront vendus à l'encan ce jour, par le ministère de M. H. J. Domingon, encanteur, à la Bourse de Cité, rue St-Louis.
Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois.
S'adresser à A. BOURGEOIS BLESINE, allée de la Bourse St Louis, No 10, entre Conti et St Louis
13nov

TERRE A SUCRE DE GRANDE VALEUR.
Vente sans réserve pour opérer un partage.
PAR N. VIGNIE,
Encoignure Passage de la Bourse et rue Conti, Nos. 28, 30 et 32.

SAMEDI, 27 novembre 1847, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété suivante:
VINGT-DEUX ARPENTS DE TERRE faisant face au fleuve sur une profondeur de 40 arpents, situés dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du Mississippi, 22 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et 3 milles au-dessus de la Pointe à la Hache. Cette terre convient parfaitement pour la culture de la canne et se trouve située dans une partie de l'Etat où la culture donne généralement peu de soucis.
La profondeur varie de 20 à 80 arpents, le reste est une prairie basse qui donne un excellent pâturage [illegible].
Il y a à peu près 30 arpents de défrichés.
Les communications avec la ville sont fréquentes [illegible] la réserve, les personnes [illegible] feront bien [illegible].
Un plan de la propriété sera déposé chez M. N. Vignié.
Termes—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque sur la propriété.
Les billets seront élaborés par [illegible] [illegible].

[illegible] jeudi [illegible] pour les [illegible] de chaque mois.
[illegible] puissant les malles partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, Cuba aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle-Orléans). Vera-Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

Cet arrangement assure une passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, de bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui n'excèdera pas trois piastres par personne. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans d'embarquer à des paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à [illegible] jours; Nassau, [illegible] jours; Havane, 22 jours; l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 2[illegible] jours et demi; Vera Cruz, 28 jours; Tampico, 29 jours.

Les paquebots partiront de l'Ile aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, iront via les Bermudes; et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, via Madère et les Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres; de. rue Winkle, à Southampton; MM. Delarue & Co., rue d'Enghien, Paris; M. Glaesner, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hendelher, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans.
16 sept—3m1pe E. CHAPPEL, Secrétaire

POUR LA BALIZE—(Sous voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanches à 8 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.
Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.
D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir ou le dimanche, comme ci-devant.
Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A. LABORDE & Co,
21oct 71, Vieille Levée

Paquebot de Bayou Sara & Williamsport.
Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M. Pecot, ne faisant plus jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, les jeudi à Williamsport.
Départ de la Nouvelle Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du railroad.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMPOMIER, agent,
14oct 46 1/2, Vieille Levée

ARRANGEMENT D'ETE.
Le bateau à vapeur ELIPSA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tonica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures A M.; et du Bayou Sara tous les samedi matin.
Pour fret ou passage s'adresser à Bravo & Lanaux ou à Gerard & Fernier. 28 juin

ON demande deux ou trois navires, pour charger dans le Bayou Teche pour [illegible].
ALFRED KEARNEY & Co,
12nov 36 Magasins.

A VENDRE—La barge BELLE POULE, actuellement amarrée au Nouveau Bassin, du port de 25 tonneaux et portant 20,000 pieds de planches et ne tire que trois pieds d'eau. Elle est convenable aux voyages du Lac. Pour les conditions, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co.
20oct 36 rue Magasins

A FRETER—Plusieurs navires de 300 à 3000 barils. Pour les conditions s'adresser à ALFRED KEARNEY & CO.,
11 nov 36, rue des Magasins

ON a besoin d'un navire pour transporter des planches, de la Mobile et de Pensacola, à la Havane, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co,
11nov 36, Magasins

POUR NORFOLK, City Point et Richmond.—(Ligne de paquebots de Richmond et de la Louisiane.)—Le beau paquebot BACHELOR, A 1., cap. H. Hodson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour balance de fret ou passage, ayant des beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER.
11 nov

POUR BOSTON.—La barque A 1 ALPHA, capt. Merrill, ayant une partie de son chargement engagé, et chargeant, partira bientôt. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER.
12nov

POUR BOSTON—Le navire de voilier CHESHIRE, capitaine Stebbens. Ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et prêt à partir. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 6 nov 23, Commune.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Stanton, paquebot partant avec exactitude.—Le paquebot régulier QUEBEC, capt. Gos. Brewer, ayant les deux tiers de son chargement engagé partira avec son promptitude. Pour balance de fret, d'environ 300 balles, ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co.,
17nov Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Ligne de Stanton—Le navire le paquebot THOMAS WRIGHT, cap. Farrar, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co,
17nov Encoig. Magasin & Lafayette

POUR NEW-YORK, (Ligne de l'Union.)—Le fin voilier paquebot S. MARY, capitaine T. V. Bliffs, est maintenant en chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co.
12 nov 23, rue des Magasins

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union.)—Le navire paquebot PALESTINE, capitaine Johnston, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co.,
21sep Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier OSCAR, cap. Lebary, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à F. JORDY, 10, Conti, ou à JENKINS & TIGLER,
12nov 25, Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot fin voilier et de première classe, TAGLIONI, capitaine Charles L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment.
Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 nov 23, rue de la Commune

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier et de première classe, CATO, capitaine Bertrand, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 nov 23, rue de la Commune

Pour le Havre.—Le navire HARTLEY ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
16 nov 25, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à
9 nov LEVI H. GALE, 23 Commune

POUR LONDRES.—Le fin voilier APOLLON, capitaine Hearn, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret d'environ 200 boucauts de tabac ou autre fret léger, et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
13 nov 25, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe GOVERNOR DAVIS, capitaine Upton, partira incessamment. Pour fret de 600 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
12 nov 23 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier packet OHIO A. 1. de New-York, capitaine Clark, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à BAILEY & BAXTER,
10 nov 77, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement—Le navire fin voilier, de première classe, OREGON, capitaine Drew, partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à LEVI H GALE,
1e nov 23 Commune

POUR MARSEILLE.—Le navire fin marcheur MEGUNTICOOK, capt. Jelly, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux arrangements, s'adresser à L. H. GALE,
4nov 23, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, GEORGES WASHINGTON, marqué A. No. 1, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
4 nov. L. H GALE, 23, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire packet IOWA, capt. H. Parker, partira incessamment. Pour fret de 300 balles ou passage, d'aller ou de retour, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER,
1er nov 77, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le barque DELPHOS, capt. Curtis, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER,
1e nov 77, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire MICHIGAN, capt Mayo, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, et pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
1e nov 23, Commune.

W. F. Hyde & G. W. Dunbar ont transporté leurs magasins au No 35, rue de la Commune et No 13, Canal Row, qui se [illegible].
[illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
51, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS
Et Bureau de Placements,
Rue St-Louis, No 22.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.
☞ La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7juil—1an

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, [illegible] NOUVELLE-ORLEANS.
Importeurs directs de marchandises françaises. [illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS de commission et agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 23, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES S WOODRUFF
[illegible]

[illegible] et [illegible] Commissionnaires [illegible]
[illegible] [illegible] 17 mars

[illegible]
Avocat et Commissionnaire
Pour la Louisiane, [illegible]
5 juin—1an.

EN débarquement de la [illegible] de Bordeaux:
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie [illegible]
[illegible] paniers bouteilles, [illegible]
[illegible] demi boites [illegible]
à vendre par [illegible]
[illegible]